

L'Écho des Quais

Journal de la filière pêche maritime des Côtes Basque et Sud-Landaise

Éditorial

Le processus du « grenelle de la mer » est lancé depuis plusieurs semaines et démontre que l'environnement est devenu une composante primordiale du monde de la pêche. Nous l'avions déjà pressenti lors des travaux concernant notre candidature Axe 4 mais aujourd'hui, le fait est incontournable. Les professionnels devront participer et être vigilants car une tendance naturelle de la pensée actuelle est la sanctuarisation de l'espace marin. Nous devons démontrer ce que nous savons profondément, c'est-à-dire qu'une bonne gestion de cet espace implique la pérennité des activités de pêche, non seulement compatibles, mais aussi indispensables.

Serge Larzabal
Président du CLPME de Bayonne

Sommaire

- Concertation acheteurs-pêcheurs pour une meilleure valorisation du merlu de ligne
- Élections au CLPM de Bayonne
- Nouveau règlement du Département des Pyrénées-Atlantiques en faveur de la pêche artisanale
- Les Aires Marines Protégées (AMP)
- Les XXI^e Rencontres de l'AGLIA les 11 et 12 juin prochain à Nantes
- La CAGIA
- Information du FAF Pêche et Cultures Marines
- Aquitaine Landes Récifs (ALR)
- La page des chiffres.

Directeur de la publication :
Serge Larzabal (CLPME de Bayonne)
Rédaction : François Gallet (IMA)
et Michel Chabret (CLPME de Bayonne)
Impression : graficàluz (Ciboure)
Contact : Michel Chabret
Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bayonne
Quai Pascal Elissalt - 64500 CIBOURE
Téléphone : 05 59 47 25 21
Télécopie : 05 59 47 11 89
Courriel : clpmbayonne@yahoo.fr



©Photo : F. Gallet (IMA)

Les nouveaux locaux des structures administratives de la pêche

Comme prévu, toutes les structures administratives de la pêche abritées depuis 2007 dans les « algécos » sur le parking du port de Ciboure ont aménagé dans leurs nouveaux locaux surplombant le port de plaisance et le cloître du couvent mis à disposition par la mairie de Ciboure dans le bâtiment des Récollets.

A noter que vos contacts avec toutes ces structures (adresse postale, téléphone, fax, courriel) restent les mêmes.

Une concertation acheteurs-pêcheurs initiée pour une meilleure valorisation du merlu de ligne

Rappel : la valorisation des poissons de ligne de qualité Extra débarqués à la criée de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure a été initiée en 2001 par l'OP CAPSUD avec l'appui technique de l'IMA. Objectif : la valorisation auprès du grand public à la fois de la qualité des produits étiquetés, d'un métier de pêche artisanale (« pêchés à la ligne ») et d'un site, le port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure. Cette démarche collective s'appuie sur le respect par le pêcheur d'un cahier des charges établi par l'OP et l'IMA (poissons de ligne, qualité Extra, marées de - de 12 heures, apports en criée, acceptation de contrôles réguliers des produits en criée). Elle concerne une dizaine de ligneurs de moins de 12 m du port de Saint-Jean-de-Luz pour la plupart mais aussi de Capbreton. Pour les pêcheurs, elle se traduit par un marquage individuel des poissons de ligne (bar, merlu, daurade royale, pagre, maigre, ...) facilitant leur identification à l'étal par le consommateur.



Pour le merlu, compte tenu d'un contexte particulier (forte concurrence d'autres métiers, difficultés pratiques quant au volume de poissons à étiqueter à chaque marée, risques d'impacts négatifs de la présence d'une étiquette pour certains marchés), ce n'est qu'en 2005, après la mise en place d'une campagne expérimentale de valorisation, que celle-ci a véritablement démarré (voir n°24 de l'Écho des Quais). Confidentiels jusqu'alors, les apports de merlu de ligne étiquetés ont rapidement augmenté pour atteindre près de 8 t en 2007 et un peu plus de 13 tonnes en 2008. Aujourd'hui, le merlu est devenu la première espèce (en volume) valorisée localement.

Début 2009, pour faire face à la fois aux apports de merlu de ligne des gros palangriers espagnols et à la baisse de la demande et donc de celle des prix de vente en criée, poissonniers, mareyeurs et pêcheurs se sont concertés pour l'installation d'une démarche de « commerce équitable » autour de ces apports : étiquetage par les ligneurs de tous leurs merlus répondant au cahier des charges de la démarche de valorisation des poissons de ligne d'une part et fixation d'un prix minimum en concertation avec les acheteurs d'autre part.

Instaurée au début du mois de mars, la démarche est toujours en cours avec de bons résultats malgré les apports toujours importants de merlu dans les ports espagnols. C'est ainsi que pour les quatre premiers mois de l'année, ce sont déjà plus de 24 t de merlu de ligne qui ont été étiquetées (dont 23 t depuis le début du mois de mars, soit en deux mois) contre 13 t pour toute l'année 2008.

Aujourd'hui, près des 3/4 des merlus de ligne sont étiquetés contre seulement 15 % en 2008. Pour les pêcheurs, les plus values de cette valorisation sont également significatives avec des prix moyens supérieurs de 0,77 à 0,90 euros/kg (de 12 à 15 %) par rapport au merlu de ligne non étiqueté pour les principales catégories de taille débarquées (taille 32 : poissons de 600 à 900 g, taille 31 : poissons de 900 g à 1,2 kg, taille 22 : poissons de 1,2 à 1,8 kg). Ces prix moyens sont d'ailleurs supérieurs de 0,8 à 1,3 euro/kg sur les prix minimum d'achat en criée, preuve s'il en est de la demande des consommateurs.

Avec ces apports plus importants en volume et en régularité, ce merlu de ligne étiqueté est de plus en plus présent à l'étal des poissonniers et une communication ciblée sur ce produit, notamment dans la presse, a déjà pu être initiée et devrait se poursuivre dans les mois qui viennent.



©Photo : F. Gallet (IMA)

Pour toute information : David Milly à l'OP CAPSUD - Tél. : 05 59 47 19 39
ou François Gallet à l'IMA - Tél. : 05 59 25 37 79

Aquitaine Landes Récifs



L'ALR : Créée en 1996 à l'instigation de quelques militants pour la protection de la faune et de la flore, et de quelques pêcheurs, Aquitaine Landes Récifs est une association de loi 1901.

L'implantation de récifs artificiels menée par l'ALR mobilise de nombreuses personnes sous la présidence de M. Gérard Fourneau : pêcheurs professionnels, pêcheurs de Surf Casting, plaisanciers, biologistes, plongeurs, collectivités locales, département, région, Europe. L'ALR a pour vocation la création de récifs artificiels sur le littoral aquitain et d'assurer leur gestion par des études en plongée sous-marine. L'objectif de ces récifs artificiels est de créer des conditions favorables au repeuplement et au maintien de la faune et de la flore marine.



Un récif artificiel peut se définir comme « une structure immergée, placée délibérément sur le fond pour mimer des caractéristiques des zones naturelles ». Le concept est très ancien. Il a été découvert par des pêcheurs qui ont constaté qu'au voisinage d'épaves, la pêche était plus abondante. Un récif artificiel crée une

discontinuité physique sur le fond qui entraîne toute une série de modifications physiques et biologiques du milieu et permet l'installation de réseaux trophiques créant un nouvel écosystème.

Il devient un nouvel abri, une aire de ponte, de fixation et d'alevinage, une aire de grossissement.

Les sites d'implantation sont au nombre de trois : Capbreton, Soustons et Vieux-Boucau, Messanges et Moliets et Maa. Les matériaux utilisés sont des buses cylindriques d'une tonne en béton non armé, non polluant pour l'environnement. De part leur forme et leur disposition sur le fond, les buses offrent divers habitats colonisables par la faune et la flore.

La méthode d'immersion a été améliorée au cours de l'implantation des modules sur les différents sites. Sur le site de Capbreton (en 1999), l'immersion se faisait à l'aide d'une barge et les modules étaient immergés individuellement. Par la suite, pour optimiser l'empilement des modules et augmenter la hauteur disponible pour la faune, ils sont largués sur le site de Soustons et Vieux-Boucau (2001-2002) en grappe de cinq buses. Cette opération est effectuée par l'Aquitaine Explorer, navire de la Délégation Générale de l'Armement, guidé par GPS (positionnement par satellite). Cet empilement constitue la base physique d'un nouvel écosystème. La procédure d'immersion a été identique sur les sites de Messanges et Moliets/Maa, où les éléments de béton sont liés par 10.

Un bilan positif depuis 2006, « Océanide », bureau d'études spécialisé en environnement marin installé à Mont de Marsan, effectue le suivi scientifique des récifs artificiels des Landes gérés par l'ALR. En 2007, le suivi scientifique habituellement réalisé en plongée sous-marine a été complété par une pêche expérimentale sur les sites de Vieux Boucau, Messanges, Azur et Moliets. Cette pêche avait pour objectif d'obtenir une vision plus juste des populations de poissons présentes sur ces récifs et de collaborer plus fortement avec les pêcheurs professionnels de Capbreton.

En 2007, vingt espèces de poissons dont 63 % d'espèces commerciales ont été observées au cours des 20 plongées effectuées sur les récifs de Capbreton. Le chapon (*Scorpaena scrofa*) y a été vu pour la première fois. Lors des 2 plongées organisées sur les récifs de Soustons/Vieux Boucau, 7 espèces de poissons ont été observées. 5 d'entre elles (71 %) présentent

un intérêt commercial. Lors des 4 plongées organisées sur les récifs de Messanges/Azur/Moliets, 7 espèces ont été observées, 6 d'entre elles (85,7 %) présentent un intérêt commercial et 3 nouvelles espèces ont été vues cette année sur ce site (le baliste *Balistes capricus*, le griset *Spondylosoma cantharus* et le sar commun *Diplodus sargus*).

Lors de la pêche expérimentale du 17 novembre 2007, 297 individus, répartis en 31 espèces, représentant un poids de 155,85 Kg ont été capturés. Trois espèces se détachent largement : le tcaud (*Trisopterus luscus*), le maigre (*Argyrosomus regius*) et le griset (*Spondylosoma cantharus*). Elles représentent respectivement 31,3 % (93 individus) et 5,4 % (16 individus) et 13,5 % (40 individus) du nombre total d'individus capturés et 21,1 % (32,9 Kg), 13,5 % (21,1 Kg) et 12,3 % (19,2 Kg) du poids total pêché. Le merlu (*Merluccius merluccius*) représente 8,4 % (25 individus) du nombre total d'individus capturés. Au cours de cette pêche, 11 nouvelles espèces ont été répertoriées sur les récifs et n'avaient jamais été observées en plongée sous-marine. Sur le plan physique, la tenue à la mer des récifs artificiels est satisfaisante (absence de signe de dégradation extérieure).

En augmentant la diversité des espèces et en fixant les espèces commerciales sur la zone d'immersion, les récifs artificiels de la côte Sud des Landes soutiennent la pêche côtière artisanale. Dans une problématique actuelle de baisse des stocks de poissons, les récifs artificiels sont des outils de gestion importants dans le cadre du développement durable des activités de pêches côtières.



Aquitaine Landes Récifs - 2008 / 2009
Module TYP1 ALP / Egis Eau - Diamètre : 4,16 m - Hauteur : 2,60 m - Masse : 15000 kg.
Étude du moule et conception du prototype réalisés par 3 élèves de 4^e année d'ingénieurs à l'UFR Côte basque / ISA BTP sous la conduite de Dominique Lefèvre (Professeur à l'ISA BTP et Directeur d'Eskal Eureka).
Particularité : Récif de protection et de production (intérieur aménageable).
Avantage : Permet l'installation de matériel de mesure, de caméras à l'abri de toutes agressions extérieures.



Contact : Gérard Fourneau (Président)
Tél. : 05 58 91 78 44 / 06 88 65 52 43
Courriel : contact@aquitaine-landes-recifs.fr
Site : www.aquitaine-landes-recifs.fr

